

Rentrée des classes : la Ligue des familles enquête sur le coût scolaire

À la veille de cette rentrée, le service d'études de la Ligue des familles a rencontré 7 familles. Les Martin, les Laurent, les Roberta, les Moktar, les Dupont, les Frédérique et les Doudou. Ce ne sont évidemment pas

leur vrai nom mais ces 7 familles existent bel et bien, et toutes les données présentées sont réelles. Objectif de la démarche: enquêter sur les coûts et les recettes de la rentrée et de l'année scolaires. Le détail en pages 3 à 9 de ce numéro.

7 rentrées scolaires, 7 budgets

FAMILLES Chez les **Martin**, le père travaille à temps plein, la mère à temps partiel. Ils ont deux enfants. Chez les **Laurent**, le père est pensionné, la mère travaille à temps partiel et les deux jeunes sont à l'université. Chez les **Roberta**, la mère est seule avec son enfant, elle travaille à temps plein. Chez les **Moktar**, le père travaille à temps plein, la mère est au foyer. Ils ont trois enfants. Les **Dupont** vivent de revenus de remplacement, avec deux enfants. Chez les **Frédérique**, le père travaille à temps plein, la mère à temps partiel. Ils ont trois enfants de précédentes unions et un enfant en commun. Les **Doudou**, couple homoparental, ont un enfant de 2 ans. Voilà pour les présentations d'une belle diversité de modèles familiaux d'aujourd'hui. De quoi avoir une analyse qualitative des situations courantes sans prétendre à une exhaustive quantitative.

BUDGET Pour récolter des données sur les frais de scolarité, il fallait d'abord s'entendre sur ce qu'ils représentent. Nous avons fait apparaître les frais de la rentrée scolaire du mois de septembre et les frais de scolarité qui s'étalent sur toute l'année. Des études précédentes de la Ligue des familles ont clairement montré que les coûts de scolarité ne se limitent pas au pic de la rentrée. Nous avons aussi voulu faire apparaître tous les coûts liés à la scolarité :

- les **frais scolaires** proprement dits : les fournitures, l'éventuel cartable neuf, mais également les frais administratifs et ceux qui sont liés aux projets et activités scolaires auxquels l'enfant participe ;
- les **déplacements** vers l'école, l'école de

devoirs, le lieu de stage, l'université, etc., et sur www.ligueur.be > En savoir +, ces déplacements calculés en coûts financiers, en temps et en émissions de CO₂ ;

- **l'extrascolaire** : de la garderie au stage sportif pendant les vacances scolaires ;
- **l'accueil des 0-3 ans** : la crèche, milieu d'accueil collectif pour les enfants préscolarisés ;
- **l'alimentation** : les frais des repas pris à l'école (repas chauds, sandwichs...);
- **le soutien scolaire** : la logopède, l'école de devoirs, le professeur particulier etc. ;
- le **minerval** et le coût du **kot** pour les étudiants du supérieur.

7 rentrées scolaires, combien ça coûte ?

DÉPENSES En moyenne sur l'année, les frais liés à la scolarité occupent 11 % du budget des parents, avec un pic au mois de septembre à 27,5 %. Le coût varie de 6,6 % à 20,6 % pour l'année selon la situation des parents, le nombre d'enfants, leur âge, leur lieu d'habitation,...

Les dépenses scolaires

Jetons un œil sur les dépenses scolaires des sept familles présentées dans les pages suivantes.

Le cartable et les frais scolaires. Les frais de la rentrée scolaire vont de 170 € à 727 € pour le mois de septembre. Sur l'ensemble de l'année scolaire, ces frais varient de 270 € à 859 €. Notre commentaire : **on est loin de la gratuité de l'école.**

Les déplacements. Un constat saute aux yeux. L'usage de la voiture (voir www.ligueur.be > En savoir +) fait exploser le budget argent. En utilisant la voiture, la famille Frédérique émet 1.219 kg CO₂ ; soit une empreinte écologique qui correspond à un aller en avion Bruxelles/New-York. La famille Roberta a fait le choix de se passer de voiture. Bravo pour la planète. Elle devra toutefois passer 360 heures dans les transports en commun. Notre commentaire : **la mobilité est un choix entre des sous, du temps, du CO₂.**

L'extrascolaire. Les frais varient de 20 € à pas moins de 1.698 € sur une année. Notre commentaire : **cela coûte aux parents du temps, de l'argent et de l'énergie.**

Le préscolaire. Lié aux revenus, le montant des frais d'accueil en crèche agréé est de 18,20 € par jour. Les Doudou y consacrent 376 € par mois, soit 4.136 € par an (moyennant quelques jours de congé). Et pourtant, cette famille est en quelque sorte "privilegiée" du fait même d'avoir une place en milieu d'accueil agréée par l'ONE, avec des tarifs dégressifs en fonction des revenus des parents. Notre commentaire : **un enfant de moins de 3 ans coûte autant qu'un jeune à l'université.**

L'alimentation. Les dépenses oscillent de 349,60 € à 2.000 € pour une année scolaire. Là, plus que la situation familiale ou économique, c'est l'âge des enfants qui joue. Notre commentaire : **de l'importance de cantines scolaires qui proposent une alimentation de qualité à prix abordable.**

Le soutien scolaire. Les Martin dépensent près de 1.172 € pour un graphothérapeute et une logopède. C'est un exemple de médicalisation des difficultés scolaires (troubles de l'attention, dyslexie-dysorthographe-dyscalculie-dysgraphie, hyperkinétisme, troubles psychomoteurs, ...). Les Frédérique dépensent 865 € auprès d'une société privée de soutien scolaire. Notre commentaire : **la rémédiation est avant tout une mission de l'école, pas du privé.**

Les études supérieures. Les dépenses de la rentrée universitaire des Laurent sont coûteuses. 2.532 €. Et cela continuera toute l'année en particulier avec les dépenses de kot, 3.720 € et d'alimentation, 2.000 €. Notre commentaire : **un coût qui renforce le risque de précarité des parents.**

7 rentrées scolaires, combien ça rapporte ?

RESSOURCES La part des différentes allocations dans les revenus des familles varie de 2 % à 32 %. Une étude de fin 2009 commandée par la Ligue des familles et réalisée auprès de mille personnes âgées de 18 à 64 ans à Bruxelles et en Wallonie a montré que les allocations familiales occupent une place importante pour près de 50 % des familles composées de trois enfants ou plus. À noter que la famille Dupont peut aussi compter sur des bourses d'étude secondaire de 385,27 €. Sans cela, la fin de mois de cette famille ne serait pas difficile, elle

serait tout simplement impossible.

L'enquête met en évidence que la politique familiale belge passe par la fiscalité. La réduction du montant du précompte professionnel pour le chef de ménage avec 3 enfants à charge représente un gain annuel de 2.688€ pour les Moktar. La même famille verra par ailleurs le montant de la quotité exemptée d'impôt s'élever à 7.880€. Les familles ont également la possibilité de déduire certains frais de garde. La famille Doudou déduit 11,20€ par jour de garde.

5 revendications

- La Ligue des familles attend de la Communauté française des mesures qui permettent de **limiter les demandes des écoles pour les achats de fournitures scolaires**, en définissant un plafond et de veiller à l'utilité pédagogique des fournitures scolaires et surtout des activités scolaires. Un cadre légal existe. Nous voulons des clarifications pour réduire les coûts scolaires par un renforcement des obligations et des sanctions en cas de non-respect.
- Il existe une allocation de rentrée en prolongement des allocations familiales.

Elle s'élève à 25 € pour les moins de 5 ans, à 54 € pour les 6-11 ans, à 75 € pour les 12-17 ans et 51 € pour les 18-25 ans. La Ligue des familles plaide pour instaurer **un véritable 13^e mois d'allocations familiales payé en août**. Notre enquête montre une nouvelle fois que le coût de scolarité n'est pas nécessairement lié à l'âge ou au rang de l'enfant. Le seul accord gouvernemental qui nous convienne dans le domaine des allocations familiales, c'est celui qui programme **une augmentation des allocations** de tous les premiers enfants (actuellement 83,4€) vers celui du deuxième enfant (actuellement 154,33€)

- L'accueil extrascolaire coûte beaucoup d'argent et d'énergie aux parents. **On ne dépassera pas cette situation sans une révision de la journée et du calendrier scolaire** adaptés au bien-être de l'enfant et à la vie des parents qui travaillent. Il est temps que le gouvernement de la Communauté française fixe des étapes concrètes de changement. La Ligue des familles va lancer en septembre 2010 une vaste campagne à ce sujet intitulée "Reprendre le temps".

- Pour les étudiants à l'université ou dans l'enseignement supérieur, la Ligue des familles estime que davantage de familles devraient avoir **accès aux bourses d'études** en relevant le plafond des revenus pris en considération.

- Pour l'alimentation à l'école, seule une politique forte et systématique permettra d'amener toutes les écoles à intégrer des critères de qualité et de prix pour les repas. *C'est la responsabilité des pouvoirs politiques de créer pour tous les enfants des conditions favorables à **une alimentation de qualité, à des prix abordables.***

■ Denis Lambert,

Directeur de la Ligue des familles

Les allocations familiales et le Fonds du logement wallon font aussi l'actualité. Pour en savoir +, rendez-vous en page 28.

7 familles budgets conseils

Chez les Martin

3 552,26 € par mois

La famille classique ! Un couple de parents mariés qui travaillent tous les deux et dont les deux enfants ont l'âge de l'école primaire. Les parents Martin habitent Marcq, tout près d'Enghien.

Petit rappel : les ressources comprennent le salaire, les interventions des pouvoirs publics - allocations familiales et de rentrée - et les mesures fiscales... qui sont des sommes différées (hormis la réduction du précompte pour enfant à charge intégré dans votre salaire mensuel). Nous les avons donc sorties du total annuel des ressources, mais nous les présentons comme un addendum afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de la part des aides reçues qui passe par la fiscalité. Seule la déduction fiscale concernant les jours de garde n'a pas été prise en compte. N'oubliez cependant pas de la compter dans vos ressources différées. Elle est de 11,20 € maximum (!) par jour de garde presté, qu'il s'agisse de la garderie quotidienne du matin et du soir ou des stages durant les vacances ou jours de congé. Nous avons également choisi de mettre en évidence l'allocation de rentrée, cette aide publique apportée tout spécialement pour la rentrée de septembre, et, en miroir, les dépenses qui se concentrent ce même mois.

Situation professionnelle

Lui : salarié à temps plein

Elle : salariée à temps partiel (trois jours complets par semaine)

Enfants

Julie : 10 ans

Yannick : 4 ans

Ressources

Net par mois

Lui : 2 000 €

Elle : 1 300 €

Allocations familiales

97,93 € par mois pour Julie

154,33 € par mois pour Yannick

En + en septembre

Allocations de rentrée

54,12 € pour Julie

25,50 € pour Yannick

Total annuel des ressources :

42 706,74 €

Aides fiscales

Quotité exempté d'impôt : 3 520 € par an pour deux enfants à charge

Réduction du précompte professionnel : 1 008 € par an pour deux enfants à charge

Il faut rajouter la déduction fiscale concernant la garde de l'enfant qui est de 11,20 € maximum par jour de garde.

Dépenses scolaires

Déplacements (aller-retour)

Du domicile à l'école pour les deux enfants : 360 km = 132 €

3 journées pédagogiques : Julie, 90 km = 33,60 €

1 journée pédagogique : Yannick, 24 km = 8,80 €

Stage Toussaint : Julie, 120 km = 44,80 €

Yannick, 40 km = 15,20 €

Stage Carnaval : Julie, 18 km = 33 €

Yannick, 10 km = 19 €

Stage Pâques : Julie, 30 km = 56 €

Yannick, 102 km = 189 €

Stage été: Julie, 30 km = 168 €

Plaine de jeux, grands-parents, etc. (4 jours d'été) : Yannick, 222 km = 82,10 €

Frais extrascolaires

Activités pour Julie (3 journées pédagogiques) : 25 €

Activités pour Yannick (1 journée pédagogique) : 15 €

Garderie matin : 228 € pour 2 enfants

Garderie soir : 456 € pour 2 enfants

Stages Toussaint : 135 € pour 2 enfants

Carnaval : 115 € pour 2 enfants

Pâques (1 semaine) : 155 € pour 2 enfants

Été (3 semaines) : 305 € pour 1 enfant

Alimentation

Repas scolaire pour Julie : 334,40 €

Repas scolaire pour Yannick : 495,90 €

En + en septembre

Fournitures scolaires et autres frais

Julie : 115 €

Yannick : 80 €

Classe verte Julie : 185 €

Total annuel des dépenses classiques :

3 425,80 €

Dépenses particulières

Soutien scolaire pour Julie

Logopédie : 220 € (après remboursement mutuelle)

310,80 € de déplacements (30 km - 28 séances)

Graphothérapie : 952 € (pas de remboursement mutuelle prévu)

252 € (34 km - 20 séances)

Total annuel des dépenses particulières:

1 734,80 €

Commentaire du Ligueur

Non, l'école n'est pas gratuite et les parents Martin le savent depuis longtemps. Mais ce sont surtout les coûts indirects liés aux horaires (la classe se termine à 15h20) et aux nombreux congés (14 semaines minimum) qui font monter l'addition... et le stress également. Car c'est bien la veille d'une journée pédagogique ou d'un congé de Toussaint que les parents mettent tout sens dessus dessous pour trouver où caser leurs bambins. C'est à ce moment précis qu'ils rêveraient de concilier leurs temps de vie professionnelle et familiale autrement. Mais jusqu'ici, les pouvoirs publics n'ont pas encore démontré leur volonté de mettre en place une politique de conciliation de ces temps... En attendant, les parents Martin travaillent (difficile de vivre

père et c'est très bien, mais après ? Les parents sont renvoyés vers le corps médicalisé ou tout autre traitement spécialisé.

Pratico-pratique

- Certaines écoles des devoirs organisent des stages de créativité, des camps, etc. pour deux fois rien. Allez sur www.ffedd.be, vous y trouverez les coordonnées des coordinations régionales qui vous indiqueront les écoles près de chez vous qui organisent ce genre d'activités. Une manière de réduire les coûts d'activité et de déplacement.
- Votre enfant est dyslexique et vous cherchez une école, un thérapeute... ? Prenez contact avec l'Association belge de parents d'enfants en difficulté d'appren-

avec un seul salaire!) et s'épuisent, faute de réseau d'entraide familiale ou sociale à mettre en place. Toute une organisation pour que les petits ne restent pas parqués en garderie.

Autre coût imprévu: les troubles instrumentaux ou de l'attention. Jusqu'où faut-il les médicaliser? L'école, aujourd'hui, les re-

tissage (APEDA). Tél: Marianne Hallet au 0472/522 993 ou via secretariat@apeda.be. Livres et documents audio-visuels à demander auprès de Paule Zoller (0497/12 51 99, bibliotheque@apeda.be)

D'autres commentaires sur www.leligueur.be > En savoir +

Chez les Laurent

3 325,14 € par mois

Une famille classique encore, mais avec deux enfants aux études supérieures et un des parents fraîchement pensionné. Les Laurent habitent Fraipont, entre Liège et Verviers et leurs deux enfants sont à l'université, l'un à Liège, l'autre à Bruxelles.

Petit rappel : les ressources comprennent le salaire, les interventions des pouvoirs publics - allocations familiales et de rentrée - et les mesures fiscales... qui sont des sommes différées (hormis la réduction du précompte pour enfant à charge intégré dans votre salaire mensuel). Nous les avons donc sorties du total annuel des ressources, mais nous les présentons comme un addendum afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de la part des aides reçues qui passe par la fiscalité. Nous avons également choisi de mettre en évidence l'allocation de rentrée, cette aide publique apportée tout spécialement pour la rentrée de septembre, et, en miroir, les dépenses qui se concentrent ce même mois.

Il y a également des aides qui prennent la forme de réductions. Les Laurent bénéficient des réductions "étudiant" pour tout ce qui concerne les abonnements train-tram-bus. Certaines sont octroyées par la Communauté française, d'autres par la SNCB elle-même.

Situation professionnelle

Lui : salarié pensionné

Elle : salariée à temps partiel

Enfants

Martin : 21 ans, étudiant à l'Université de Liège

Antoine : 19 ans, étudiant à l'Université de Bruxelles

Ressources

Net par mois

Lui : 1 600 € (retraite de professeur)

Elle : 1 400 €

Allocations familiales

114,52 € pour Martin

210,62 € pour Antoine

En + en septembre

Allocation de rentrée

50 € pour Martin

50 € pour Antoine + 37,18€ (forfait annuel versé par la communauté française à tout étudiant en supérieur qui habite à plus de 20 km de son établissement scolaire)

Total annuel des ressources :

40 038,18 €

Aides fiscales

Quotité exemptée par enfant à charge: 3 520 €

Réduction du précompte par enfant à charge : 1 008 €

Dépenses scolaires

Déplacements (aller-retour)

Antoine : abonnement étudiant SNCB/5 trajets : 88,16 € par an
 abonnement STIB étudiant à 50% : 105 € par an
 Martin : abonnement SNCB : 116 € par an

Frais extrascolaires

Kot : 3 720 € par an

Alimentation

Martin : 1 300 € par an
 Antoine : 700 € par an

En + en septembre**Fournitures scolaires et autres frais**

Martin : 837 € (minerval)
 Antoine : 837 € (minerval)
 Martin : 250 € (livres et matériel didactique)
 Antoine : 250 € (livres et matériel didactique)

Total annuel des dépenses classiques :**8 203,16 €****Dépenses particulières****Soutien scolaire pour Antoine**

Corrections orthographiques de travaux : 75 €

Total annuel des dépenses particulières :**75 €****Commentaire du Ligneur**

C'est souvent au moment où l'un des deux parents prend sa pension que les enfants entrent dans l'enseignement supérieur. Bien sûr, les parents Laurent se réjouissent de voir leurs deux fils à l'université, mais la somme à déboursier au mois de septembre pour payer les minervals est lourde (+ de 70% du budget de septembre!). Vous ajoutez à cela le kot et les livres et matériel didactique et vous constatez que l'enveloppe dédiée aux études supérieures est importante. Voilà pourquoi la Ligue des familles réclame depuis longtemps une hausse des plafonds d'accès à la bourse d'études. Les Laurent ne sont pas assez pauvres pour bénéficier de cette aide, mais ne sont pas assez riches pour se sentir à l'aise en fin de mois. Une bonne nouvelle cependant : parmi les dernières mesures du ministre de l'Enseignement en 2010, l'ado qui vit dans une famille nombreuse et qui suit des études

supérieures ne doit plus payer de minerval (lire en page 6). En attendant mieux, les enfants Laurent, comme beaucoup d'autres actuellement, mèneront de front études et petits boulots. Ce qui peut diminuer leurs chances de réussite...

Pratico-pratique

- Attention ! Si vous louez un kot privé, le bail court sur 12 mois. Autant savoir.
- Certains jeunes, tout heureux de trouver un job, ne se rendent pas compte qu'ils ont dégoté un travail... comme indépendant et ils risquent de perdre leurs allocations familiales. Ce statut est donc à déconseiller pour tout étudiant. Pour en savoir plus : www.inasti.be

D'autres commentaires sur www.leligueur.be. En savoir +

Chez les Roberta

1 526,78 € par mois

Une maman seule avec un enfant à l'école primaire et qui travaille plein temps. Elle habite Bruxelles, à Forest précisément, et a choisi une école pour sa fille Laura, à Ixelles, à 20 minutes à pied de son domicile. Mère seule, elle peut compter sur un relais, les grands-parents qui viennent chercher Laura tous les mercredis midi à l'école.

Petit rappel : les ressources comprennent le salaire, les interventions des pouvoirs publics - allocations familiales et de rentrée - et les mesures fiscales... qui sont des sommes différées (hormis la réduction du précompte pour enfant à charge intégré dans votre salaire mensuel). Nous les avons donc sorties du total annuel des ressources, mais nous les présentons comme un addendum afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de la part des aides reçues qui passe par la fiscalité. Seule la déduction fiscale concernant les jours de garde n'a pas été prise en compte. N'oubliez cependant pas de la compter dans vos ressources différées. Elle est de 11,20 € maximum (!) par jour de garde presté, qu'il s'agisse de la garderie quotidienne du matin et du soir ou des stages durant les vacances ou jours de congé. Nous avons également choisi de mettre en évidence l'allocation de rentrée, cette aide publique apportée tout spécialement pour la rentrée de septembre, et, en miroir, les dépenses qui se concentrent ce même mois.

Situation professionnelle

Elle : salariée à temps plein

Enfants

Laura : 6 ans

Ressources

Net par mois

1 300 €

+ 110,92 € de contribution alimentaire

Allocations familiales par mois

125,86 € par mois pour Laura

En + en septembre

Allocations de rentrée

54,12 € pour Laura

Total annuel

des ressources :

18 375,48 €

Aides fiscales

Quotité exemptée d'impôt : 2 740 € par an pour un enfant à charge pour parent isolé

Réduction du précompte professionnel : 372 € par an pour un enfant à charge

Il faut rajouter la déduction fiscale concernant la garde de l'enfant qui est de 11,20 € maximum par jour de garde.

Dépenses scolaires

Déplacements (aller-retour)

Stage été : tram aller-retour 15 jours en juillet + 15 jours en août = 36,90 € pour l'adulte (carte 10 voyages), gratuit pour Laura (abonnement J).

Frais extrascolaires

Garderie matin et soir : 266 € par an

Stage été : 200 € pour deux fois 15 jours

Alimentation

Repas scolaire : 349,60 € par an

En + en septembre**Fournitures scolaires et autres frais**

Cartable et autre matériel : 110 €

Frais administratifs : 10 €

Caisse de classe : 20 €

Piscine : 30 €

Classe de mer : 200 €

Total annuel des dépenses**scolaires classiques : 1 222,50 €****Pas de soutien scolaire pour Laura****Commentaire du Ligeur**

Les frais liés à la scolarité occupent, en moyenne, sur l'année, 11,46% du budget des parents avec un pic en septembre qui dépasse les 25 % du budget mensuel. C'est le cas de la maman Roberta. Elle a beau compresser les dépenses, les frais scolaires qui se concentrent au mois de septembre l'obligent à sortir près d'un quart de son budget mensuel! Un mauvais moment à passer pour cette jeune femme seule avec sa petite Laura qui ne fait que débiter ses primaires. Qu'en sera-t-il plus tard? Les études supérieures, on

le sait, coûtent chères et il n'est pas rare que la maman Roberta, rêvant d'avenir, angoisse à l'idée de ne pas pouvoir soutenir sa fille jusque là. Pour le moment, elle gère son budget au plus près. En choisissant de vivre en ville, dans une commune peu huppée, elle peut se passer de voiture, profiter des transports en commun (même si elle passe près de 360 heures par an dans les trams et bus! Budget argent ou budget temps, il faut choisir!), et inscrire sa fille dans une école où les frais de garderie sont modestes.

Pratico-pratique

• Assurance, prix des photocopies, entretien des bâtiments scolaires, etc. sont interdits en primaire et limités à 75 € en secondaire.

• Pour tout savoir sur les abonnements scolaires: www.enseignement.be > L'école de A à Z > Transports

• Pour récupérer une contribution alimentaire ou obtenir une avance, adressez-vous au Secal: www.secal.be

D'autres commentaires sur www.leligeur.be > En savoir +

chez les Moktar**2 357,23 € par mois**

C'est la somme des ressources en net chaque mois pour les Moktar... trois enfants pour ce couple de parents dont la mère est au foyer. Un aîné qui suit des études supérieures et des jumeaux qui terminent leur primaire à Monceau-sur-Sambre, près de Charleroi, là où toute la petite famille demeure. La maman étant inactive (façon de parler parce que les jumeaux à eux seuls lui prennent déjà un certain temps d'attention et de soins!), la famille bénéficie d'allocations familiales majorées puisque le salaire de l'autre parent, le père en l'occurrence, ne dépasse pas 2 131,19 €. Même chose pour la bourse. Avec quatre personnes à charge (épouse comprise) et un revenu brut ne dépassant pas 35 893,17 €, le père Moktar peut voir son fils aîné bénéficier d'une bourse pour poursuivre ses études supérieures. Enfin, comme famille nombreuse (trois enfants et plus), les enfants ont droit à un abonnement à prix réduit.

Petit rappel : les ressources comprennent le salaire, les interventions des pouvoirs publics - allocations familiales et de rentrée - et les mesures fiscales... qui sont des sommes différées (hormis la réduction du précompte pour enfant à charge intégré dans votre salaire mensuel). Nous les avons donc sorties du total annuel des ressources, mais nous les présentons comme un addendum afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de la part des aides reçues qui passe par la fiscalité. Nous avons également choisi de mettre en évidence l'allocation de rentrée, cette aide publique apportée tout spécialement pour la rentrée de septembre, et, en miroir, les dépenses qui se concentrent ce même mois.

Situation professionnelle

Lui : salarié à temps plein

Elle : à charge

Enfants

Sami : 20 ans, étudiant à Charleroi

Karim : 11 ans

Malik : 11 ans

Ressources**Net par mois**

Lui : 1 800 €

Allocations familiales par mois

259,40 € pour Sami

183,31 € pour Karim

114,52 € pour Malik

Bourse

602 € par an pour Sami

En + en septembre

Allocation de rentrée

50 € pour Sami

54,12 € pour Karim

54,12 € pour Malik

Total annuel des ressources :

29 047 €

Aides fiscales

Quotité exemptée d'impôt : 7 880 € par an pour trois enfants à charge

Réduction précompte professionnel : 2 688 € par an pour trois enfants à charge

Pas de déduction fiscale : les enfants sont gardés à la maison par leur maman

Dépenses scolaires

Déplacements

Sami : abonnement annuel TEC (réduction famille nombreuse) : 66 € par an

Frais extrascolaires

Garderie midi : 45,60 € par an

Alimentation :

Repas scolaires : 912 € par an pour deux enfants

Sandwich + boisson : 570 € par an pour un enfant

En + en septembre

Fournitures scolaires et autres frais

Karim : 90 €

Malik : 90 €

Sami : 400 € (ordinateur portable)

147 € (livres et matériel didactique)

Total annuel des dépenses scolaires classiques :

2 320,60 €

Dépenses particulières

Soutien scolaire pour Laurent et Sylvain

L'école des devoirs gratuite

Commentaire du Ligneur

Une part importante de la politique familiale passe, en Belgique, par la fiscalité. Pour preuve, la réduction du précompte professionnel et l'augmentation du montant de la quotité exemptée d'impôt pour le père Moktar.

Un poste qui passe inaperçu et qui pèse pourtant lourd en fin d'année, c'est celui de l'alimentation. Surtout pour les familles qui ont des ados comme les Laurent et les Moktar. Les quelques sous que l'on donne

gnée d'un bon verre d'eau. Ce serait moins cher et meilleur pour la santé. Mais que serait l'adolescence sans un bon Durüm ou toute autre crasse à se mettre sous la dent. Et puis, le sandwich, ça rapproche... On traîne en bande, tout près du snack, et on s'échange les dernières nouvelles ou on rejoint les copains au café du coin. Le poste alimentation dans le budget des Moktar, c'est aussi le coût d'une certaine convivialité accordée à leur fils.

tous les matins (ou par semaine pour les plus grands qui kotent) de la main à la main pour un sandwich et une canette (aïe, l'environnement!) sont rarement comptabilisés et passent la plupart du temps au bleu. Un ado, ça mange et c'est normal. On aimerait lui proposer, comme quand il était petit, une boîte à tartines avec du pain bis, des garnitures saines, des crudités... accompa-

Pratico-pratique

- Avez-vous droit à une bourse d'études ? Info sur www.allocations-etudes.cfwb.be. Attention, la bourse n'arrive pas nécessairement en septembre... Certains ne la touchent parfois qu'au mois d'avril. Tenez-en compte.
- L'ONAFTS vous permet de calculer vos allocations familiales : www.onafits.be

D'autres commentaires sur www.leligeur.be > En savoir +

Chez les Dupont

1 388,60 € par mois

Des parents, avec deux ados, qui, comme beaucoup d'autres aujourd'hui, doivent se débrouiller avec des revenus de remplacement (lire ci-dessus le net/mois). Lui est au chômage et a accès au revenu d'intégration social (RIS). Elle n'a aucun revenu. Pour soutenir le parcours scolaire des deux enfants, il existe diverses interventions sociales dont vous pouvez lire le détail ci-dessous. La bourse d'études en est une des principales. Avec trois personnes à charge (épouse comprise) et un revenu brut ne dépassant pas 30 715,17 €, les parents Soucis peuvent avoir des enfants qui bénéficient d'une bourse pour poursuivre leurs études secondaires. Habitant Saint-Servais, près de Namur, la famille compte aussi des frais de déplacements. Les stages et école des devoirs sont cependant accessibles à pied. Petit rappel : les ressources comprennent le salaire, les interventions des pouvoirs publics - allocations familiales et de rentrée, aides sociales. Les mesures fiscales étant des sommes différées, nous les avons sorties du total annuel des ressources et les présentons comme un addendum afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de la part des aides reçues qui passe par la fiscalité. Les mesures fiscales sont, dans ce cas-ci, réduites. Une illustration du peu de marge de manœuvre que la politique fiscale a dans le soutien aux familles précaires. Nous avons également choisi de mettre en évidence l'allocation de rentrée, cette aide publique apportée tout spécialement pour la rentrée de septembre, et, en miroir, les dépenses qui se concentrent ce même mois.

Situation professionnelle

Lui : chômeur depuis trois ans

Elle : inactive (reçoit un revenu d'intégration social complémentaire)

Enfants

Allison : 15 ans

Carole : 13 ans

Ressources

Net par mois

Lui : 556 €

Elle : 437,55 € (RIS complémentaire avec charge de famille)

Allocations familiales

Allison : 170,13 € par mois

Carole : 224,92 € par mois

En + en septembre

Allocation de rentrée

75,77 € pour Allison

75,77 € pour Carole

Bourse

385,18 € par an pour Allison

385,18 € par an pour Carole

Autre aide

CPAS : 212 € pour deux enfants en secondaire

Total des ressources extra en septembre : 1 169,90 €

Total annuel

des ressources :

18 043 €

Aides fiscales

Crédit d'impôt : 780 € pour deux enfants

Dépenses scolaires

Déplacements

Allison : abonnement annuel TEC : 82,50 € (réduction étudiant 50%)

Carole : abonnement annuel TEC : 82,50 € (réduction étudiant 50%)

Frais extrascolaires

Stage été pour Allison : 10 €

Stage été pour Carole : 10 €

Alimentation

Repas scolaires : 912 € par an pour deux enfants

En + en septembre

Fournitures scolaires et autres frais

Cartables et autre matériel : 100 € pour deux enfants

Forfait annuel pour Allison : 85 € (réduction de 30 € via l'Amicale des parents)

Forfait annuel pour Carole : 85 € (réduction de 30 € via l'Amicale des parents)

Total annuel des dépenses

scolaires classiques :

1 367 €

Dépenses particulières

Soutien scolaire

L'école des devoirs pour Allison et Carole : gratuit

Logopédie pour Carole : 190 € sur un an (après remboursement mutuelle)

Total annuel des dépenses

particulières :

190 €

Commentaire du Ligueur

À la lecture de cette étude, on s'aperçoit que la famille Dupont bénéficie d'un certain nombre d'interventions publiques par rapport à la famille Roberta (p.5) alors que les ressources de cette dernière sont à peine plus élevées que celles des Dupont (10,5% pour les Roberta contre 35% pour les Dupont) et que les mères seules avec un ou plusieurs enfants ont rarement des relais familiaux et sociaux possibles pour les soulager. La famille monoparentale serait-elle le parent pauvre des politiques publiques? Hormis l'augmentation de

1 370€ de quotité exemptée d'impôt au titre d'isolée avec enfant à charge, Madame Roberta n'a droit qu'à la majoration de l'allocation familiale puisqu'elle dispose de revenus supérieurs à 2 060,91 € brut par mois. Les études montrent pourtant que les familles monoparentales risquent bien plus que d'autres de tomber dans la précarité (35% de risques en plus). D'où l'importance pour ces mères seules (elles sont majoritaires dans les familles monoparentales) de percevoir leur contribution alimentaire.

Pratico-pratique

• Allocations d'études : les élèves de secondaire y ont droit également. www.allocations-etudes.cfwb.be

• Pour les frais scolaires, certaines écoles ne demandent pas aux familles en difficulté une caution pour les livres et leur allouent une réduction pour tout ce qui est activités culturelles, sportives, location casier, etc. Renseignez-vous auprès de votre établissement scolaire si lui, aussi, applique un forfait annuel.

D'autres commentaires sur www.leligueur.be > En savoir +

Chez les Frédérique

3 932,73 € par mois

Ils se sont rencontrés un jour. Lui avait déjà deux fils dont un ado, elle une toute petite fille... Ils ont rassemblé tout ce petit monde et ont fait à leur tour un enfant à deux. Aujourd'hui, ils sont certains jours à six, parfois à cinq, souvent à quatre, rarement à trois. Les deux aînés du père sont en garde alternée, la gamine de la mère vit principalement chez sa mère et ne rejoint son papa que les week-end. Ils habitent à Nil-St-Vincent et comptent donc beaucoup sur la voiture. Ils ont choisi des écoles qui se trouvent sur le chemin de leur travail et se débrouillent ainsi. Le père travaille à Wavre, dépose son plus jeune à Louvain-la-Neuve et son aîné tout près de son bureau. La mère dépose sa fille dans l'école du village avant de rejoindre Gembloux où elle dépose le bébé chez les grands-parents, tout près de son bureau. Les déplacements, comme bien d'autres choses, sont à l'image de la complexité d'une famille recomposée. Le nombre de kilomètres et leur coût entre le domicile, l'école ou les grands-parents pour chacun des parents sont une fourchette de prix. Pas de crèche pour le tout-petit, mais des grands-parents disponibles qui accueillent leur petit-fils à Gembloux. Chacun des parents s'entend bien avec son ex-conjoint. L'allocation de rentrée de chaque enfant est ainsi partagée en deux. Il n'existe donc pas de tension de part et d'autre autour de cette question, ni pour les fournitures scolaires et les autres frais, dont le coût est également partagé.

Petit rappel: les ressources comprennent le salaire, les interventions des pouvoirs publics - allocations familiales et de rentrée - et les mesures fiscales... qui sont des sommes différées (hormis la réduction du précompte pour enfant à charge intégré dans votre salaire mensuel). Nous les avons donc sorties du total annuel des ressources, mais nous les présentons comme un addendum afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de la part des aides reçues qui passe par la fiscalité. Seule la déduction fiscale concernant les jours de garde n'a pas été prise en compte. N'oubliez cependant pas de la compter dans vos ressources différées. Elle est de 11,20 € maximum (!) par jour de garde presté, qu'il s'agisse de la garderie quotidienne du matin et du soir ou des stages durant les vacances ou jours de congé. Nous avons également choisi de mettre en évidence l'allocation de rentrée, cette aide publique apportée tout spécialement pour la rentrée de septembre, et, en miroir, les dépenses qui se concentrent ce même mois.

Situation professionnelle

Lui: salarié à temps plein

Elle: salariée à temps partiel

Enfants

Lui a Serge, 17 ans et Cédric, 10 ans

Elle a Hélène, 4 ans

Ils ont ensemble Pitchoun, 2 ans

Ressources

Net par mois

Lui: 2 200 €

Elle: 1 400 €

+ 95 € de contribution alimentaire

Allocations familiales

83,40 € par mois pour Hélène

154,33 € par mois pour Pitchoun

En + en septembre

Allocations de rentrée

Serge: 37,88 € (la moitié de 75,77 €)

Cédric: 27,06 € (la moitié de 54,12 €)

Hélène: 12,75 € (la moitié de 25,50 €)

Pitchoun: 12,75 € (la moitié de 25,50 €)

Total annuel des ressources : 47 283,20 €

Aides fiscales

Quotité exemptée d'impôt pour lui : 3 600 € par an pour 2 enfants à charge/coparenté et un moins de trois ans

Quotité exemptée d'impôt pour elle : 1 370 € par an pour un enfant à charge

Réduction du précompte professionnel pour lui : 2 688 € par an pour trois enfants à charge

Réduction du précompte professionnel pour elle : 372 € par an pour un enfant à charge

Total annuel des aides fiscales : 8 030 € (1)

Total auquel il faut rajouter la déduction fiscale concernant la garde de l'enfant qui est de 11,20 € **maximum** par jour de garde.

Dépenses scolaires

Déplacements (aller-retour)

Lui : de Nil-St-Vincent à Wavre en passant par Louvain-la-Neuve : 1 634 € par an

Elle : de Nils-St-Vincent à Gembloux : 934,80 € par an

Frais extrascolaires

Garderie Cédric : 228 € par an

Garderie Hélène : 197,60 € par an

Séjour mer Serge : 125 €

Stages été Serge et Cédric : 10 €

Alimentation

Serge (repas tartines) : 152 € par an

Repas scolaire : Cédric : 190 € par an

Repas scolaire : Hélène : 273,60 € par an

En + en septembre

Fournitures scolaires et autres frais

Cartable et autre matériel pour Serge : 90 €

Cartable et autre matériel pour Cédric : 60 €

Cartable et autre matériel pour Hélène : 85 €

Frais administratifs pour Hélène : 209 € par an

Voyage à Bayeux pour Serge : 100 €

Classe de mer pour Cédric : 90 €

Don coopératif pour l'école d'Hélène : 225 €

Total annuel des dépenses classiques : 4 604 €

Dépenses particulières

Cours de math pour Serge : 865 € pour 30 heures de cours privé

Total des dépenses particulières : 865 €

Commentaire du Ligneur

Des dispositions législatives interdisent aux écoles de demander certains frais scolaires en primaire et les limitent en secondaire (75€ max). Malgré cela, les établissements scolaires continuent à demander des frais administratifs aux parents - paiements de photocopies, assurances et parfois même le remboursement du prêt hypothécaire contracté pour la construction et l'entretien des bâtiments,

que les avantages fiscaux majeurs sont accordés au prorata du nombre d'enfants à charge du ménage, on se rend compte que le niveau des ressources des familles est bien pris en compte mais que la diversité du modèle familial est toujours ignorée.

Pratico-pratique

appelé pudiquement "Don coopératif", etc. Ces frais concernent tous les niveaux scolaires – maternelle, primaire et secondaire. L'école n'est décidément pas gratuite comme on voudrait bien vous le faire croire.

Autre poste qui peut vous tomber dessus sans que vous y soyez préparé: le soutien scolaire. À l'heure où chacun doit atteindre le degré d'excellence pour être reçu et où le diplôme semble être la seule planche de salut pour les jeunes (et encore, de quel diplôme parle-t-on exactement si ce n'est celui d'ingénieur ou d'informaticien?), les parents n'ont jamais été aussi inquiets pour l'avenir de leurs mômes. Alors, quand on a quelques moyens, on ne lésine pas sur la dépense et on se fait parfois embrigader dans des organismes privés qui se spécialisent dans la remédiation scolaire. Enfin, côté soutien public, les Frédérique comme toute famille recomposée seraient les grands oubliés. En effet, quand on sait

• Pour tout ce qui est don coopératif ou autre, sachez que ce coup de pouce demandé pour aider l'école financièrement est interdit par la loi. Vous n'avez aucune obligation à verser quoique ce soit. Encore faut-il savoir résister à cette pression et ne pas craindre que votre refus soit mal interprété et porte préjudice à votre enfant.

• Une des difficultés pour les familles séparées, c'est que la loi ne définit rien concernant l'allocation de rentrée et la prise en compte des frais scolaires (excursions, activités sportives, culturelles, etc.). Lorsqu'il y a mésentente, cette absence de consigne rend les choses parfois très difficiles. Dans le cas des Frédérique, les ex-conjoints ont trouvé un arrangement à l'amiable en divisant les sommes en deux.

D'autres commentaires sur www.leligueur.be > En savoir +

Chez les Doudou 3 483,40 € par mois

Un couple homoparental dont l'une des conjointes est travailleuse indépendante. Mariées, elles habitent Arlon avec leur petite de 2 ans qui est inscrite dans la crèche du quartier. Tous les matins, une des mamans, celle qui a une profession d'indépendant, la conduit à pied chez ses puéricultrices. Cette petite famille ne se retrouve pas encore immergée dans le monde scolaire. Mais alors pourquoi donc l'avoir retenue dans cette étude ? Nous voulions évaluer le coût de la rentrée d'un enfant en crèche (dans ce cas-ci, agréée par l'ONE) et ainsi approcher au mieux la charge de la bulle préscolaire... qui a aussi un prix ! Démonstration.

Petit rappel : les ressources comprennent le salaire, les interventions des pouvoirs publics - allocations familiales et de rentrée - et les mesures fiscales... qui sont des sommes différées (hormis la réduction du précompte pour enfant à charge intégré dans votre salaire mensuel). Nous les avons donc sorties du total annuel des ressources, mais nous les présentons comme un addendum afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de la part des aides reçues qui passe par la fiscalité. Seule la déduction fiscale concernant les jours de garde n'a pas été prise en compte. N'oubliez cependant pas de la compter dans vos ressources différées. Elle est de 11,20 € maximum (!) par jour de garde presté.

Situation professionnelle
Elle : travailleuse indépendante

Elle : salariée à temps plein

Enfant

Aude : 2 ans

Ressources

Net par mois

Elle : 1 400 €

Elle : 2 000 €

Allocations familiales

83,40 € par mois pour Aude

En + en septembre

Allocation de rentrée

25,50 € pour Aude

Total annuel

des ressources :

41 826,30 €

Aides fiscales

Quotité exemptée d'impôt : 1 370 € par an pour un enfant à charge

Réduction du précompte professionnel : 372 € par an

Total annuel des aides fiscales : 1 742 € (1)

(1) Total auquel il faut rajouter la déduction fiscale concernant la garde de l'enfant qui est de 11,20 € maximum par jour de garde.

Dépenses

Frais de garde

Crèche agréée ONE : 4 136 € par an (moins un mois de congé)

Total annuel des dépenses

de garde classique : **4 136€**

Commentaire du Ligeur

On sait qu'aujourd'hui encore il n'y a pas assez de places en crèche ou chez les accueillantes d'enfants. En 2008, 1,02 % du budget de la Communauté française est consacré à l'accueil des 0 à 3 ans. L'UNICEF, dans son dernier rapport Innocenti 8, rappelle pourtant combien l'éducation préscolaire peut aider les enfants à développer leurs potentialités et gommer une partie des inégalités. Voilà pourquoi la Ligue a rajouté ce type de famille

dans cette approche du coût scolaire sur une année.

Pratico-pratique

Tarifs journaliers pour l'accueil:

- 17 € en moyenne en milieu subventionné (entre 2,2 € et 29 € selon les revenus des parents);
- de 22,5 € à 35 € en milieu non subventionné, soit entre 400 et 700 € par mois

■ M.K. et D.C.